

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2014

MODERNISATION PRESSE - (N° 2224)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC53

présenté par
M. Françaix, rapporteur

ARTICLE 11

À l'alinéa 15, supprimer les mots : « relatif aux interdictions d'exercer une profession commerciale ou industrielle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.